

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2021 à 18h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 25 février 2021, s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h00 en session ordinaire, dans la salle Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD (arrivée à 18h25), Myriam LE CANDERFF, Gaël BODIGUEL, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Estelle CAILLARD, Fabien MOYON, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU (arrivée à 18h25)

Absent excusé : M. Christian GUIHARD

Secrétaire de séance : M. Sébastien DOUAUD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2021

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°1 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget Général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget Général** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	1 692 357,39	2 260 876,61	568 519,22
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		200 498,07	200 498,07
Solde d'exécution fonctionnement			769 017,29
Résultat d'investissement année 2020	750 160,74	1 398 399,83	648 239,09
Excédent ou déficit d'investissement reporté	367 376,97		-367 376,97
Solde d'exécution investissement			280 862,12
Résultat de clôture hors R.A.R.			1 049 879,41
Restes à réaliser	295 741,76		-295 741,76
Résultat de clôture avec R.A.R.			754 137,65

- 2°) Constate pour le Budget Général, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
 5°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Délibération n°2 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget annexe Locatifs

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget annexe Locatifs** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

- 1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	14 206,51	100 069,12	85 862,61
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
Solde d'exécution fonctionnement			85 862,61
Résultat d'investissement année 2020	39 482,64	88 824,43	49 341,79
Excédent ou déficit d'investissement reporté		126 791,70	126 791,70
Solde d'exécution investissement			176 133,49
Résultat de clôture			176 133,49

- 2°) Constate pour le Budget annexe Locatifs, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
 3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
 4°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Délibération n°3 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget annexe Pompes Funèbres

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget annexe Pompes Funèbres** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

- 1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	39 895,63	40 162,34	266,71
Reprise du résultat cumulé des années précédentes	1 657,40		-1 657,40
Solde d'exécution fonctionnement			-1 390,69
Résultat d'investissement année 2020	33 702,34	7 974,69	-25 727,65
Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00	8 233,40	8 233,40
Solde d'exécution investissement			-17 494,25
Résultat de clôture			-18 884,94

2°) Constate pour le Budget annexe Pompes Funèbres, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

4°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Arrivée de Mme Fabienne Gibouleau et Mme Nathalie Hinard (18h25)

Délibération n°4 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget annexe la Ferme du Blanchot

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget annexe la Ferme du Blanchot** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	45 523,04	48 424,78	2 901,74
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
Solde d'exécution fonctionnement			2 901,74
Résultat d'investissement année 2020	39 695,31	49 827,01	10 131,70
Excédent ou déficit d'investissement reporté		83 109,81	83 109,81
Solde d'exécution investissement			93 241,51
Résultat de clôture			96 143,25

2°) Constate pour le Budget annexe la Ferme du Blanchot, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

4°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Délibération n°5 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget annexe Energie photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget annexe Energie photovoltaïque** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	145,45	1,00	-144,45
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
Solde d'exécution fonctionnement			-144,45
Résultat d'investissement année 2020	42 344,55	53 000,00	10 655,45
Excédent ou déficit d'investissement reporté			0,00
Solde d'exécution investissement			10 655,45
Résultat de clôture			10 511,00
Résultat de clôture hors R.A.R.			21 166,45
Restes à réaliser	2 173,20		-2 173,20
Résultat de clôture avec R.A.R.			18 993,25

2°) Constate pour le Budget annexe Energie photovoltaïque, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

5°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Délibération n°6 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 – Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle GABARD, 1^{er} adjointe, M. le Maire s'étant retiré pour le vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 – **Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean** -, dressé par Monsieur Olivier DEMARTY, Maire, ainsi que sur le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent LEDROIT, Chef de Service Comptable :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2020	41 710,45	41 710,25	-0,20
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
Solde d'exécution fonctionnement			-0,20
Résultat d'investissement année 2020	41 710,25	41 710,25	0,00
Excédent ou déficit d'investissement reporté			0,00
Solde d'exécution investissement			0,00
Résultat de clôture			-0,20

2°) Constate pour le Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

4°) Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020.

Délibération n°7 – Durée d'amortissement des subventions d'équipement sur le budget annexe de la Ferme du Blanchot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide sur le budget annexe la ferme du Blanchot que les subventions d'équipement sont amorties sur la même période que le bien auquel elles sont liées (même date de début et même durée).

Délibération n°8 – Candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » du Conseil départemental

M. le Maire présente que dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville », qui s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants. L'intérêt est de s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification du « cœur de bourg / cœur de ville ». Il s'agit d'obtenir un accompagnement technique et financier du Conseil départemental. Les subventions départementales pourront porter sur le financement de l'étude relative au plan guide opérationnel et/ou études opérationnelles et le financement des opérations d'investissement découlant du plan guide. En continuité avec le travail mené avec l'ADDRN sur « Habiter le périurbain », il est proposé de candidater à cet appel à manifestation d'intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » auprès du Conseil départemental et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°9 – Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire

M. le Maire rappelle qu'une nouvelle mise en concurrence a été organisée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire. Le marché débutera le 6 avril 2021 pour se terminer le 31 août 2022. 3 offres ont été reçues. L'analyse des offres a été présentée en commission Enfance jeunesse du 4 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ELRES, dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT pour un montant évalué à 210 018,05 € HT tel qu'il résulte de l'application du bordereau des prix unitaires aux quantités indicatives inscrites dans le détail estimatif et, autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°10 – Signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un troupeau d'éco-pâturage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec M. Ernest Delacour, souhaitant développer un troupeau d'éco-pâturage. Plusieurs parcelles de la Commune lui seront mises à disposition.

Délibération n°11 – Signature de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

Informations

Il est rappelé que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021 et que la présence des élus est requise. Il est également précisé que le scrutin sera organisé à titre exceptionnel dans la salle des sports.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h00, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Olivier DEMARTY

